



# Attaque contre le Code du travail

## C'est toujours Non !

*« Tout malfaiteur attaquant le droit social devient par ses forfaits rebelle et traître à la patrie ; il cesse d'en être membre en violant ses lois, et même il lui fait la guerre ; alors la conservation de l'État est incompatible avec la sienne ».*

**J.J. Rousseau**

**REPUBLIQUE ET SOCIALISME**  
44 bis rue Philippe de Girard  
75018 Paris  
[Republiqueetsocialisme.fr](http://Republiqueetsocialisme.fr)

Ces ordonnances sont la continuation des lois précédentes, loi Sapin, loi Rebsamen, loi Macron (déjà) et loi El Khomri.

C'est la remise en cause du Code du travail qui est la protection du salarié, partie faible du contrat, face au patron.

C'est une vieille politique qui a échoué partout, comme en Allemagne avec des petits emplois précaires.

C'est la flexibilité à outrance du travail.

C'est la précarité à vie par la dérégulation des CDD et de l'intérim.

Ce n'est pas le Code du travail qui est créateur d'emplois.

**L'OBJECTIF EST DE DIMINUER LE SOIT-DISANT «COUT DU TRAVAIL», C'EST UN VERITABLE MEPRIS POUR CEUX QUI TRAVAILLENT.**

Encore des cadeaux aux grandes entreprises.

L'accord d'entreprise provoquera une concurrence déloyale et favorisera un nivellement par le bas des conditions de travail des salariés.

Il faut savoir que la majorité des PME sont des sous-traitants sous la coupe des grosses sociétés donneurs d'ordre.

Les grands groupes auront la possibilité de licencier en France, même si le groupe fait des bénéfices à l'étranger.

Recul de la protection des salariés.

Les licenciements seront plus faciles.

Le montant des indemnités de licenciement va baisser. Des plans de départs volontaires «collectifs» seront créés, sans cadrage juridique.

Les délais de prescription (de recours) seront réduits.

## Recul des moyens de protection des salariés

Les différentes instances représentatives du personnel (IRP) vont fusionner.

La fin des CHSCT provoquera la détérioration des conditions de travail et augmentera les risques de santé.

Les moyens de fonctionnement de ces instances seront diminués. C'est une véritable attaque contre les syndicats, défenseurs naturels des salariés.

Comme au 19ème siècle, le travailleur sera seul face au patron !

***Les salariés seront plus subordonnés que jamais.***

***Le contrat de travail ne sera plus protecteur, servira t-il encore à quelque chose ?***

***L'accord d'entreprise deviendra le plus important. On peut dire qu'il y aura un code du travail par entreprise !***

C'est la porte au chantage à l'emploi et au salaire avec des référendums bidons.

Les conséquences des ordonnances sont le dumping social, les licenciements boursiers légalisés et des milliers d'emplois menacés

Pourquoi continuer cette politique qui a échoué ?

La commission de Bruxelles veut mettre en place un « socle européen des droits sociaux » qui sera un énorme recul par rapport à notre modèle social français. Un véritable nivellement par le bas. Ce « socle » est déjà appliqué notamment en Grèce. Et c'est en fidèle serviteur que Macron applique la volonté européenne.

Refusons le libéralisme, en France, en Europe et dans le monde, dont le seul objectif est d'augmenter les profits des patrons.

Pour République et Socialisme, le travail doit être respecté et reconnu.

## République et Socialisme veut :

- **un code du travail protecteur pour le salarié face au patron.**
- **la primauté de la loi garante de l'égalité des droits.**
- **donner plus de pouvoir aux syndicats pour une meilleure défense des salariés. (maintien des CE, des DP et des CHSCT).**

**Construisons ensemble  
la République sociale des travailleurs !**

NOM .....

Prénom.....

Adresse : .....

.....

.....

Courriel : .....

.....

Tél .....

O je souhaite prendre

contact avec R&S

O je souhaite adhérer à R&S

A retourner à :

**REPUBLIQUE ET SOCIALISME**

44 bis rue Philippe de Girard

75018 Paris